

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES PROPRIETAIRES
DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE VASTERIVAL DU
SAMEDI 1 AOUT 2009

Sur convocation individuelle, les membres de l'A.S.A. de Vasterival se sont réunis en Assemblée Générale, le 1 Août 2009 à 15 heures, sous la présidence de Claude Ferchal, en la mairie de Sainte-Marguerite sur mer, pour prendre part aux délibérations selon l'ordre du jour.

Le secrétariat de séance est assuré par Thierry Chambellan.

L'émargement de la liste de présence effectué par Francis Combes et Catherine Basier comptabilise 56,28% des voix ; soit 551 / 979. Le quorum étant atteint, l'Assemblée est valablement constituée.

Point 1 : Approbation à l'unanimité du Procès Verbal de l'Assemblée Générale de 2008. (P.J, à la convocation).

Point 2 : Rapport moral d'activité du Conseil des Syndics 2008 / 2009.

Lecture faite par Gérard Varin, vice-président, qui rappelle la modification du bureau , faite en conseil en début d'année 2009., l'effort porté sur l'entretien des chemins et valleuse, et l'obligation de prélever le rôle 2009, fin Octobre pour faire face aux dépenses exceptionnelles de restauration de la valleuse de Vasterival.
Le rapport ne suscite aucune remarque.

Point 3 : Approbation du Compte Administratif 2008 (P.J. à la convocation).

Présenté par Catherine Basier, approuvé à l'unanimité. Le solde de fonctionnement de 6.902 euros est porté au compte de report à nouveau, pour 2009.

Point 4 : Approbation du Budget Primitif 2009 (P.J. à la convocation).

Présenté par Claude Ferchal, en équilibre de recettes et dépenses pour un total de 27.902 euros, approuvé à l'unanimité.

Point 5 : Travaux en cours et à prévoir.

Annoncé dans le rapport moral, Thierry Chambellan à présenté sur écran, le travail de repérage effectué sur le terrain avec Claude Ferchal, et l'élaboration des guides d'entretien qui permettent une meilleure gestion des travaux effectués par l'entreprise « Air Végétal » (successeur de Mr Delesalle) chargée de l'entretien des chemins.

A été ensuite présentée la remise en état du flanc gauche de la Valleuse, prévue en

Octobre par l'entreprise B.L Bâtiment pour un montant de 30.097,34 euros, en accord avec les préconisations du Conseil Général pour l'obtention d'une participation à hauteur de 50% des travaux.

Une participation à hauteur de 80% n'étant envisageable qu'en cas de cession de la propriété de la gorge. Mr Ruquier ayant refusé celle-ci, et la question créant polémiques, nous attendons une réponse du Conseil Général à notre dernier courrier.

Entre temps, par courrier adressé au Président, la veille de l'Assemblée Générale, Mr Albert Ruquier a évoqué l'éventualité d'une reprise des voies et chemins par les communes afin d'obtenir de meilleures subventions. Ces points, complexes et lourds de conséquences, seront étudiés pendant l'année, et mis à l'ordre du jour, si besoin est, de la prochaine Assemblée Générale.

Point 6 : Règlement intérieur.

Le PLU de Sainte Marguerite n'étant pas encore établi, le projet de règlement intérieur est reporté. Il sera repris après la publication des PLU des deux communes.

Point 7 : Questions diverses.

Il est évoqué le mauvais entretien de certaines haies, gênant la visibilité, au sortir de Vasterival vers Varengeville, nous allons adresser un courrier à la mairie de Varengeville pour qu'elle se rapproche du ou des propriétaires concernés.

Il est évoqué le problème des déchets ménagers déposés en sacs plastiques le Dimanche soir, et généralement éventrés dans la nuit. Un rapprochement de voisinage entre les résidents permanents et les résidents temporaires est nécessaire pour essayer de régler d'une façon conviviale ce problème. Nous enverrons un courrier en ce sens, aux propriétaires laissant leurs sacs plastiques .

Il est évoqué également la diffusion des comptes-rendus des réunions du conseil des syndicats. Le conseil des syndicats se réunit environ 4 fois par an, et les comptes-rendus s'étant particulièrement étoffés, surtout avec leurs annexes, il est déraisonnable budgétairement de les envoyer par voie postale. Ceux-ci sont mis en ligne sur le site de la mairie de Sainte-Marguerite, (rubrique : Associations) et pourront être éventuellement déposés dans les boîtes aux lettres de Vasterival, aux propriétaires qui le demanderaient.

Il est rappelé à cette occasion, la possibilité d'échanger entre membres de l'A.S.A, de faire des remarques, des suggestions (...) au moyen de l'adresse e-mail mise en place : asa.vasterival@ste-marguerite-sur-mer.fr
Tout courrier est à adresser à la mairie de Sainte-Marguerite : A.S.A de Vasterival
2220 Route de la mer 76119 Sainte-Marguerite-sur-Mer

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h.